



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 17 mai 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-714 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 3 MAI 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 5 MAI 2006

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 3 mai 2006 et de la séance spéciale tenue le 5 mai 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-715 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-17 - 585 396,89 \$ - PÉRIODE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-17 d'un montant total de 585 396,89 \$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-716 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 36 402,34 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 321 410,78 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 9 858,71 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 15 - 421 429,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	36 402,34 \$	1 au 5 mai 2006
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	321 410,78 \$	1 au 5 mai 2006
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	9 858,71 \$	1 au 5 mai 2006
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	421 429,89 \$	24 au 28 avril 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-717

SOUSSION 2006 SP 086 - AGENCE FRANCINE CARON ENR. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN TABLEAU DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE AU CENTRE ROBERT-GUERTIN - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 77 848,92 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Agence Francine Caron enr., C.P. 92, 20, Terrasse Hertel, Chambly, Québec, J3L 4B3, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un tableau de pointage électronique pour le hockey au Centre Robert-Guertin incluant toutes les options demandées, au montant total de 77 848,92 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60015-001-51482	73 111,32 \$	Chronomètre Centre Robert-Guertin - Chronomètre
04-13493	4 737,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-718*

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 2 - 3 800 \$

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 5 avril 2006, a pris connaissance du rapport d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2 pour les demandes reçues au 30 mars 2006 de la part des organismes éligibles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 5 avril 2006, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 3 800 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

• Groupe communautaire Deschênes	400 \$
• Chevaliers de Colomb 521	1 000 \$
• Association des résidents du Plateau	1 000 \$
• Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre	1 000 \$
• Ado jeunes inc.	400 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	3 800 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-719*

RÉTROCESSION DE PARTIES DU LOT NUMÉRO 1 550 228 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET ACQUISITION DU PROLONGEMENT DE LA RUE HAMEL FORMÉE DU LOT NUMÉRO 3 496 884 DU MÊME CADASTRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'une partie de la rue Hamel, se terminant en impasse, formée du lot numéro 1 550 228 du cadastre du Québec en vertu d'un acte de vente notarié intervenu le 20 août 1970 et publié au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Hull, sous le numéro 191313;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce contrat, la Ville s'est engagée à rétrocéder les demi-lunes formant le rond-point lors de la réalisation du prolongement de la rue Hamel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-357, a accepté la requête de services municipaux relatif au prolongement de la rue Hamel;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a exécuté les travaux conformément à la réglementation en vigueur et que le Service d'ingénierie a remis l'acceptation provisoire des travaux à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur réclame la rétrocession des demi-lunes constituant le rond-point :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de céder, pour la somme nominale de 1 \$ pour chacun des immeubles, les lots mentionnés ci-dessous à l'acquéreur inscrit en regard de chacun d'eux, à savoir :

LOT	ACQUÉREUR
3 635 456 cadastre du Québec	Réal Madore ou ses ayants droit
3 635 457 cadastre du Québec	PatFran Construction ou ses ayants droit
3 635 458 cadastre du Québec	Denis Osborne ou ses ayants droit
3 635 459 cadastre du Québec	Denis Osborne ou ses ayants droit

Il est de plus résolu d'accepter et d'autoriser l'acquisition du prolongement de la rue Hamel formée du lot numéro 3 496 864 au cadastre du Québec.

M^e Denis Mathieu est mandaté pour préparer les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les actes notariés découlant des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412	2 347,86 \$	Bureau du greffe - Services juridiques
04-13493	152,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-720

NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY COMME MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA SOUMISSION 2006 SP 142 - SERVICES PROFESSIONNELS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme monsieur Jacques Tremblay comme membre du comité de sélection pour la soumission 2006 SP 142 – Services professionnels – Implantation d'une nouvelle culture organisationnelle au Module des travaux publics et environnement.

Adoptée

CE-2006-721

SOUSSION 2006 SI 076 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR - CHEMIN D'AYLMER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 34 507,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de « Construction d'un trottoir - Chemin d'Aylmer » au montant total de 34 507,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par sa résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-013-51483	32 407,50 \$	Honoraires professionnels - 2005 Ing. 03 40 - Réhabilitation du réseau routier
04-13493	2 100,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-722

SOUSSION 2006 SP 084 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU & FILS LTÉE - RÉFECTION DE TOITURES À L'ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 136 005,56 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreau & Fils Ltée 128, rue des Manoirs, Gatineau, Québec, J9J 2N1, pour la réfection de toitures à l'édifice Pierre-Papin pour un montant total de 136 005,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60005-003-51484	127 728,76 \$	Corrections des bâtiments 2006 - Réfection toiture Papin
04-13493	8 276,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-723

SOUSSION 2006 SP 021 - CONSTRUCTION HÉRITAGE INC. - RÉFECTION À LA BASE DES MURS, DES LINTEAUX DE FENÊTRES ET DU SOLIN - 590, BOULEVARD GRÉBER - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 77 085,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Héritage inc., 1910, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour la réfection à la base des murs, des linteaux de fenêtres et du solin au 590, boulevard Gréber pour un montant total de 77 085,85\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 février 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50013-001-51485	72 394,69 \$	Infiltration d'eau - Poste de police sur Gréber // Infiltration d'eau
04-13493	4 691,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-724

SOUMISSION 2006 SI 117 - QUALITAS OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE LA RUE DU PATRIMOINE - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 39 741,14 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Qualitas Outaouais, 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'un laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Réfection des services municipaux de la rue du Patrimoine – Phases 2 et 3 – Secteur d'Aylmer », selon les prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 39 741,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 avril 2005, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par sa résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-002-51486	37 322,64 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Aqueduc rue Patrimoine.
04-13493	2 418,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-725

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'INCLURE LA VILLE DE GATINEAU COMME PARTENAIRE DANS LA NÉGOCIATION DES PRIX DU BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE les prix payés par la Ville de Gatineau pour le béton bitumineux sont nettement supérieurs aux prix payés par plusieurs autres villes et le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de fournisseurs potentiels est limité compte tenu de la notion transport qui doit être considérée dans l'analyse des prix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire diminuer les prix payés pour le béton bitumineux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité d'inclure la Ville comme partenaire dans la négociation du prix du béton bitumineux pour l'année 2007 et les suivantes sous réserve des autorisations appropriées.

Adoptée

CE-2006-726

SOUSSION 2006 SP 042 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - TOTAL APPROXIMATIF DE 538 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte toutes les soumissions reçues et autorise le Service des opérations de terrain à se procurer les divers types de béton bitumineux et le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la municipalité, en tenant compte des secteurs à desservir, de la distance de l'usine, des coûts de transport, du temps d'attente, des heures de pointe de la circulation et des prix soumis, conformément aux documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées en date du 20 mars 2006 et suivant le tableau des prix annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville de Gatineau.

De plus, le contrat sera valide jusqu'à la fermeture des usines à la fin de la présente année.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement, à compter du 1^{er} juin 2006, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume PG-58-28 entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-31210-625	Rues pavées – Asphalte

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-727*

ANNULATION DU DEUXIÈME VERSEMENT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de constituer un Fonds de transition en vue de l'implantation d'un Fonds de développement régional, le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-886, s'engageait à verser une contribution financière pour un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la première tranche de cette subvention au montant de 50 000 \$ a été versée;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif pour lequel le Fonds de transition a été créé est aujourd'hui atteint, le gouvernement du Québec ayant confirmé la création du Fonds soutien Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la CRÉO confirme que le deuxième versement de la contribution financière au montant de 50 000 \$ n'est plus requis aujourd'hui :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-1412 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2004-886 dans le but d'autoriser le trésorier à annuler l'engagement auprès de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais concernant le versement de la deuxième tranche de la subvention municipale au montant de 50 000 \$, la contribution municipale n'étant plus requise.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-728

SUBVENTION DE 2 200 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 200 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge Canadienne - Région de l'Outaouais, C.P. 1125, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X5, à titre de subvention pour la campagne de financement 2006-2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	500 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	500 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-729

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU SECTEUR DES FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ à l'Association des résidents du secteur des Fées concernant l'entretien et l'aménagement paysager de l'intersection des Fées et Gamelin.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du secteur des Fées à l'attention de monsieur Daniel Scott, président, 31, rue des Lutins, Gatineau, Québec, J9A 3M3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	500 \$	Patrice Martin – de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-730 **SUBVENTION DE 2 350 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 350 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de Touraine à l'attention de monsieur Gérard Lalonde, président, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête du quartier des Riverains 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	2 350 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71490-692	2 350 \$		Denis Tassé - des Riverains - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11410-972		2 350 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-731 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École du Lac-des-Fées, 4, rue Camille-Gay, Gatineau, Québec, J8Y 2K5, à titre de subvention dans le cadre de la fête des finissants 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-732 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école aux Quatre-Vents à l'attention de monsieur Karoll Fortier, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention pour le cahier des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-733 **SUBVENTION DE 100 \$ - MARCHÉ 2/3 EN OUTAOUAIS 2006 - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la polyvalente le Carrefour - Marché 2/3 en Outaouais à l'attention de Sandra Beauchamp, 50, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 3N2, dans le cadre de la marche qui se tiendra le 24 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-734 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN - SECTION OUTAOUAIS-QUÉBÉCOIS - 9 JUIN 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Alain Riel, Pierre Phillion, Luc Angers et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Fondation canadienne du rein le 9 juin 2006.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 570 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 050 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein - section Outaouais-Québécois, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	20 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	120 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	120 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	120 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	120 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-735

SUBVENTION DE 300 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes à l'attention de madame Mylaine Paquette, 25, rue Saint-Médard, Gatineau, Québec, J8H 1Z4, à titre de subvention pour la fête du quartier qui aura lieu le 20 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	300 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-736

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-683 - PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA CAPITALE NATIONALE - 7 JUILLET 2006 - 208,65 \$

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2006-683 adoptée le 10 mai 2006, ce comité a accepté la participation de monsieur le conseiller Denis Tassé à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale qui aura lieu le 7 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'est pas membre du RGA, les coûts reliés à cette activités sont plus élevés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-683 en changeant le montant de 192,60 \$ pour 208,65 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	195,95 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
04-13493	12,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-737

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESSIEURS ÉRIC PICHÉ, ROBIN FORTIN ET MADAME SONIA LOISEAU AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'agent-patrouilleur au Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de messieurs Éric Piché, Robin Fortin et de madame Sonia Loiseau au poste d'agent-patrouilleur au Service de police.

Les personnes précitées sont assujetties à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera celui de la classe d'agent, 1^{er} échelon de la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-738

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YAN GOSSELIN AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yan Gosselin au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police.

M. Gosselin est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gosselin sera celui de sergent-détective selon la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-739

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE BRAULT AU POSTE DE LIEUTENANT DE GENDARMERIE AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant de gendarmerie au Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Pierre Brault au poste de lieutenant de gendarmerie au Service de police.

M. Brault est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Brault sera celui de lieutenant de gendarmerie selon la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-740

RETRAITE DE MONSIEUR NORMAND THIBAUT, COORDONNATEUR DE PROJETS, SERVICE D'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU – 1^{er} JUILLET 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Thibault, coordonnateur de projets, Service d'urbanisme au Centre de services de Gatineau, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans et 10 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Normand Thibault les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juillet 2006, et ce, conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Thibault leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-741*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE suite à une étude effectuée par Microsoft en 2004 et du dépôt d'un plan d'action, le Service des systèmes d'information doit débiter un processus de réévaluation de son mode de fonctionnement, de son rôle et de ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le Service des systèmes d'information doit s'organiser efficacement afin de répondre aux besoins et aux attentes exprimés par l'organisation municipale et par les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le Service des systèmes d'information a formulé une demande pour présenter un plan de réorganisation de sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service des systèmes d'information :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le plan de réorganisation préparé le 24 janvier 2006 par le directeur du Service des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances, et comprenant entre autres :

- les rôles et les responsabilités des différentes divisions ;
- la nouvelle structure organisationnelle ;
- le nombre de ressources requises et l'intégration des cadres hors structure.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des systèmes d'information :

Conversion de postes :

- Christine Bouchard, actuellement Chef de section, Infocentre devient Chef de division, Service aux usagers;
- Serge Gagnon, Chef de section, Gestion des réseaux et des serveurs, devient Chef de division, Infrastructures;
- Livio Retamal, actuellement Chef de section, Gestion du développement géomatique devient Chef de division, Développement.

Création de postes :

- chef de division, Exploitation et y nommer Charles Osborne, actuellement cadre hors structure au Service de l'informatique;
- gestionnaire, Planification et coordination et y nommer Marcel Charette, actuellement cadre hors structure au Service de l'informatique.

Abolition de postes :

- chef de section, Gestion du développement corporatif et Intranet (actuellement vacant);
- coordonnateur de projets spéciaux (actuellement vacant).

Le Service des ressources humaines est autorisé à :

- procéder à la création des postes prévus par le plan d'organisation à partir d'une date à être déterminée par ce même service, en conformité avec les critères contenus dans le plan et selon les paramètres suivants :
 - un maximum de 50 postes au plan des effectifs du Service des systèmes d'information;
 - aucune augmentation des coûts reliés à la masse salariale du Service des systèmes d'information;
 - affichage des postes à l'interne jusqu'à ce que toutes les personnes du Service des systèmes d'information aient obtenu un poste.
- abolir les postes qui deviendront vacants et qui ne seront pas requis dans le cadre de cet exercice, de sorte à ne pas augmenter les coûts reliés aux salaires;
- modifier l'organigramme du Service des systèmes d'information;
- modifier l'annexe A de la politique salariale des cadres.

Au terme de l'exercice, le Service des systèmes d'information présentera un organigramme illustrant tous les changements effectués à la structure.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-742*

RÈGLEMENT HORS COUR - TREMESCO c. VILLE DE GATINEAU - REMBOURSEMENT D'UN PAIEMENT D'UN DROIT DE MUTATION - 3 518,15 \$

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 janvier 2004, la compagnie Tremesco intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau en remboursement d'un paiement d'un droit de mutation;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 7 036,30 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 3 518,15 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est fait sous aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 3 518,15 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais.

Le trésorier est autorisé à puiser au surplus non-affecté de l'ex-Ville de Hull un montant de 3 518,15 \$ afin de régler le présent litige et à effectuer les écritures comptables requises.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-99120	3 518,15 \$	Surplus accumulé non-affecté - Hull

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-743

RÈGLEMENT HORS COUR - PROMUTUEL L'OUTAOUAIS ET ANNE DANIEL c. VILLE DE GATINEAU - BRIS D'AQUEDUC AU 605, RUE JAMES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 juillet 2004, Promutuel l'Outaouais compagnie d'assurance générale intentait une poursuite de 43 398,68 \$ laquelle a été amendée le 27 octobre 2004 à 94 793,24 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assuré suite à un bris d'aqueduc survenu le 27 janvier 2004 au 605, rue James;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 juillet 2004, Anne Daniel, domiciliée et résidant au 605, rue James, intentait une poursuite de 20 300 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages, troubles et inconvénients suite à un bris d'aqueduc survenu le 27 janvier 2004 au 605, rue James;

CONSIDÉRANT QUE le total des deux poursuites s'élevaient à 115 093,24 \$ en capital plus intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE les demanderesse accepteraient de régler la première poursuite pour une somme de 55 000 \$ en capital, intérêt et frais et de régler la deuxième poursuite pour une somme de 5 000 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QUE les règlements sont faits sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter les présents règlements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de régler les poursuites pour une somme de 60 000 \$ en capital, intérêt et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser les présents règlements.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19110-991-51487	60 000 \$	Auto-assurance - Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-744

RÈGLEMENT HORS COUR - MAISON DE LA CULTURE - COFFRAGE L.D. INC. - SOUS-TRAITANT DE CONSORTIUM M.R.

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 juin 2002 la Ville de Gatineau octroyait un contrat à l'entrepreneur général Consortium M.R. pour l'agrandissement de la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exécution du contrat, Consortium M.R. a engagé le sous-traitant Coffrage L.D. inc. pour exécuter des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le sous-traitant n'a pas été complètement payé par Consortium M.R. et qu'une poursuite est pendante devant les tribunaux impliquant la Ville et Consortium M.R.;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement final a été émis en date du 1^{er} avril 2005;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du dernier sous-traitant à régler l'hypothèque légale qu'il a fait publier sur l'immeuble (CE-2005-893);

CONSIDÉRANT QUE Coffrage L.D. inc. accepterait de régler le présent litige pour la somme de 115 000 \$ en capital, intérêts et frais, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie du montant dû, Coffrage L.D. inc. signera une mainlevée de l'hypothèque légale ainsi qu'une quittance finale et complète en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des affaires juridiques ou son représentant à payer directement Coffrage L.D. inc. (sous-traitants de Consortium M.R.) la somme de 115 000 \$ en capital, intérêts et frais, toutes taxes incluses, si les conditions ci-haut énumérées sont rencontrées.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer et déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement avec ce sous-traitant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60397	115 000 \$	Retenue sur contrat

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2006.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif